Alcohol and Gaming Commission of Ontario

Commission des alcools et des jeux de l'Ontario

90 Sheppard Avenue East

ue East 90, avenue Sheppard Est

Suite 200 Bureau 200 Toronto (Ontario) M2N 0A4 Toronto (On

Toronto (Ontario) M2N 0A4

Tel./Tél:416 326-8700 or/ou 1 800 522-2876 toll free in Ontario/sans frais en Ontario



# Rapport du juge en chef

| Nom de<br>l'hippodrome            | radad Gariotori    |                                       | Ottawa           |                             |                                 |  |
|-----------------------------------|--------------------|---------------------------------------|------------------|-----------------------------|---------------------------------|--|
| Date                              | Jeudi 19 od        | Jeudi 19 octobre 2023                 |                  | <b>Heure de départ</b> 16 h |                                 |  |
| Conditions<br>météorologiqu       |                    | à 9 : Nuageux<br>°C)                  | Vent             | 16 km/h (Sud)               |                                 |  |
| État de la piste                  | Courses 1          | Courses 1 à 9 : Rapide (Variante 0 s) |                  |                             |                                 |  |
| Nombre de courses                 | 9                  | Courses de qualification              | Ø                | Nombre to d'inscription     |                                 |  |
| Total des paris \$197,184 mutuels |                    |                                       |                  |                             |                                 |  |
| Vétérinaire contacté              | Réunion de paddock | Réunion<br>d'entretien des pistes     | Visite<br>I'enqu |                             | Rapport du juge en chef sortant |  |

| Juge en chef  | Juge associé | Juge associé                 |
|---------------|--------------|------------------------------|
| Weber Michael | Coles Sharla | Ksionzyk, Scott (à distance) |

## Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes ou suspensions, objections ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

## Bureau:

La Décision #2389847 a été rendue au nom du conducteur, Ryan Guy, au sujet d'une infraction à la règle 22.19 de la CAJO, alors qu'il conduisait le cheval, "WHATINEEDISAMAN", dans la Course 4, disputée le 12 octobre.

M. Guy s'est vu imposer une sanction pécuniaire de \$ 300 et une suspension de conduite de cinq (5) jours, à être purgée du 29 octobre au 3 novembre, inclusivement.

Il s'agit de sa deuxième infraction à cette règle en l'espace d'un an.

Nous avons discuté avec M. Guy de la règle 6.11 de la CAJO (tous les engagements de course doivent être respectés avant que la sanction ne soit appliquée).

Dans la Course 3, "SILLY BUT SERIOUS" a reçu du Lasix alors qu'il concourait aux Etats-Unis.

L'entraîneur, Mandy Archer, a choisi d'inscrire ce cheval au Programme LHPIE en vigueur en Ontario et il a bien reçu du Lasix avant de faire sa course.

Les juges ont opéré un retrait hâtif (transportation) du cheval, "SANTE DEL RAE", de la Course 2.

Le vétérinaire a opéré un retrait hâtif (maladie) du cheval, "DE CHAIRMAN", de la Course 7.

Ce cheval est inscrit sur la liste des vétérinaires à court terme (sept jours).

## Courses:

- Yves St. Jacques a été autorisé à se retirer d'une course.
- 1. Rien à signaler.
- 2. Le conducteur du #8, "BRAWN", (Michel Audet), a été averti pour avoir continué à stimuler son cheval sans lui laisser le temps de réagir.

Le #2, "SIP OF SIN", qui avait été sélectionné pour fournir un échantillon officiel, ne s'est pas présenté directement à l'écurie de prélèvement ce qui constitue une infraction à la règle 9.11 de la CAJO.

L'entraîneur, Jeremy Marcotte, a été trouvé coupable d'avoir enfreint cette règle et s'est vu imposer une sanction pécuniaire de \$ 200.

Décision #2395673

Le #5, "JC VYM", a été examiné par le vétérinaire de la CAJO, le Dr M. Rocheleau, et inscrit sur la liste des vétérinaires à long terme (15 jours) pour boiterie.

Il devra se qualifier.

Rien d'autre à signaler.

- 3. Rien à signaler.
- 4. Rien à signaler.
- 5. Rien à signaler.

6. **Enquête** sur la performance du #5, "SHOW ME THE MAGIC", (Guy Gagnon), qui a fait un bris d'allure avant le poteau de ¼ de mille et a terminé la course en 4<sup>e</sup> position.

Aucune infraction aux règles sur les bris d'allure de la CAJO n'a été commise par le #5. Rien à signaler.

Lien pour la vidéo d'enquête – <a href="https://youtu.be/jZYIUw0Vskg">https://youtu.be/jZYIUw0Vskg</a>

- 7. Rien à signaler.
- 8. **Enquête** au sujet d'un possible bris d'équipement survenu au #7, "HONEY BEE FIRST", (Jimmy Gagnon), avant le départ.

Lors de l'examen de la vidéo, on a pu déterminer que le #7 n'avait pas eu de bris d'équipement avant le départ et qu'il est réputé avoir reçu un bon départ.

Le #7 a fait un bris d'allure après le départ, a subi un bris d'équipement (support de tête) et a terminé la course avec de l'équipement brisé.

Rien d'autre à signaler.

Lien pour la vidéo d'enquête – <a href="https://youtu.be/sP92tIOLRHE">https://youtu.be/sP92tIOLRHE</a>

9. Reprise de départ en raison d'un équipement brisé (support de tête) survenu au #6, "FANCY GIRL", (Kyle Forgie).

Examen de la course entre les #1, "PRETTYDIVA", (Antonio Vecchio), et #5, "SUNNY SICILY", (Stephane Brosseau), dans le dernier droit, où le #1 a dévié vers l'extérieur et provoqué une obstruction au #5.

Aucun placement n'a été nécessaire, car le #1 a terminé la course en 8<sup>e</sup> position (la dernière).

M. Vecchio sera présent pour l'examen de l'obstruction provoquée au #5. Rien d'autre à signaler.

## **Réclamations:**

Aucune